**APPEL À L’ACTION DE NAIROBI POUR LA CONSERVATION ET LA PRÉSERVATION DES FORÊTS EN AFRIQUE**

**Nous, chefs d’État et de gouvernement, ministres, organisations de la société civile, organisations financières et de coopération, institutions de recherche et établissements universitaires, membres du secteur privé et communautés locales, réunis à Nairobi le 14 mars 2019 à l’occasion du One Planet Summit,**

**Reconnaissant** le rôle essentiel que jouent les forêts et la conservation des forêts dans la lutte contre le changement climatique,

**Considérant** les fonctions écologiques fondamentales des forêts pour la régulation des cycles du carbone et de l’eau, la préservation de la biodiversité et la protection du littoral,

**Convaincus** que les forêts constituent une ressource d’une très grande valeur économique, culturelle, spirituelle et scientifique, dont la disparition serait irréparable,

**Prenant acte** des menaces qui provoquent une déforestation et une dégradation des forêts rapides et entraînent un déclin de la biodiversité,

**Reconnaissant** la nécessité pour les gouvernements et les secteurs public et privé de prévenir efficacement la déforestation et de parvenir à un développement durable grâce à des partenariats public-privé et plurisectoriels,

**Rappelant** les engagements déjà pris par les pays africains concernant la restauration des sols et de l’écosystème dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (notamment les Objectifs d’Aichi n° 5, 14 et 15), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l’Accord de Paris (notamment les engagements pris dans les contributions déterminées au niveau national sur l’utilisation des terres, le changement d’affectation des terres et la foresterie), les conclusions du rapport du GIEC publié en octobre 2018 intitulé *Global Warming of 1.5 C* et l’importance de la séquestration biologique du carbone, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (notamment sur les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres), la Convention de Ramsar sur les zones humides et le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (en particulier l’Objectif de développement durable n° 15),

**Rappelant** les engagements pris, notamment la Déclaration de New-York sur les forêts, les Déclarations d’Amsterdam, le Défi de Bonn visant à restaurer 150 millions d’hectares de terres dégradées et déboisées d’ici à 2020 et l’Initiative mondiale pour les tourbières,

**Désireux** de faire progresser les initiatives et les engagements régionaux, nouveaux ou déjà existants, visant à conserver et à protéger les forêts africaines, en particulier dans la perspective de l’adoption du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020,

**Prenant acte** des avancées réalisées par certains pays africains dans la promotion de la restauration des sols et de l’écosystème au moyen de différents programmes et initiatives, comme l’Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100), dont l’objectif est de restaurer 100 millions d’hectares de paysages déboisés et dégradés d’ici à 2030, ainsi que l’initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel,

**Désireux** de faire cesser dès à présent et à l’avenir la déforestation, la dégradation des forêts et l’empiètement progressif des activités humaines sur les forêts en Afrique,

**Appelons toutes les parties prenantes à contribuer à prévenir, à faire cesser et à inverser le déclin des forêts africaines** en mettant au point des stratégies opérationnelles conjointes axées sur le partage de connaissances, sur l’expertise scientifique et sur une coopération internationale renouvelée, et dont l’objectif global est de promouvoir une gestion des forêts durable, inclusive et transparente, en s’appuyant sur les mesures suivantes :

* **des actions fortes et volontaires** visant à atténuer et à prévenir les dommages causés aux forêts au moyen de programmes de conservation et de possibilités économiques et sociales offertes aux populations locales, en tenant compte d’un vaste éventail de chaînes de valeur, de secteurs et d’acteurs et en intégrant, en tant que de besoin, un dispositif spécifique de détection du risque et d’alerte ;
* **une cartographie des zones clés à préserver en priorité** et un recensement des activités humaines nuisibles à la durabilité à long terme des forêts ;
* **l’élaboration de stratégies globales** dans le cadre des initiatives en cours, rassemblant les autorités nationales et les collectivités locales, le secteur privé et les communautés locales, qui pourraient bénéficier d’un soutien financier des donateurs et de la coopération internationale.